

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
04/04/2025

Date d'affichage
14/04/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 09 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ALEXANDRE Pierre, JOUAUX Laëtitia, BERTAUX Delphine, DURET François

ABSENTS : GUIBLIN Aline, ROCHELLE Stéphane,

POUVOIR : GORON Rémy, donne pouvoir à LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°07-04-2025 : Modification de l'affectation de résultat du budget principal 2024

Monsieur le Maire rappelle la délibération 10-03-2025 portant affectation du résultat du budget 2024.

L'affectation du résultat excédentaire de la section d'investissement prévoyait qu'une partie de l'excédent soit conservé en section de fonctionnement, cependant compte tenu du montant des restes à réaliser 2024 et de la nécessité de les couvrir par des ressources propres, monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir cette affectation.

Monsieur le Maire rappelle que le compte financier unique du budget Principal 2024 de la commune présente les résultats suivants :

- ☐ Excédent de fonctionnement de 2024 : 522 678,14€
- ☐ Excédent d'investissement de 2024 : 238 814,12€

Aussi, monsieur le Maire propose :

- ☐ D'affecter l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 522 678.14€, en recettes d'investissement au budget primitif 2025, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- ☐ De reprendre l'excédent d'investissement du compte financier unique 2024, soit la somme de 238 814,12€ en recettes d'investissement au budget Principal 2025 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (excédent) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de modifier l'affectation des résultats du budget principal 2024 inscrit à la délibération n°10-03-2025 du 26 mars 2025

Décide de l'inscription au budget primitif Budget Principal 2025 des crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recettes d'investissement	Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	522 678.14€
Recettes d'investissement	Compte 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	238 814,12€ (montant de l'excédent d'investissement 2024)

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

